

RESUME DU CONSEIL MUNICIPAL du 3 septembre 2019

L'an deux mil dix neuf, le 3 septembre, le conseil municipal s'est réuni dans la salle de la mairie de St Macaire du Bois, sous la présidence de M. Gabriel TAILLEE, maire.

Etaient présents : M. Gabriel TAILLEE, M. Michel JAUDOUIN, M. Frédéric BARBIER, M. Dominique VERDURE, M. Etienne GABARD, Mme Clémence DIGUET, Mme Vanessa DESVALLON

Absente : Mme Patricia MONTAS-GODINEAU

Absents excusés : M. Jérôme GIRARDEAU, Mme Emmanuelle BOUET qui a donné pouvoir à Gabriel TAILLEE.

Secrétaire de Séance : Dominique VERDURE

Monsieur TAILLEE, maire, donne lecture du compte-rendu de la réunion du 2 juillet 2019. Le conseil n'émet aucune objection.

1. DELIBERATION ARRET DU PROJET PLUi :

Le conseil municipal émet un avis favorable sur les orientations d'aménagement et de programmation ainsi que sur les dispositions du règlement du Plui . Ce projet avait été arrêté par le conseil communautaire le 27 juin 2019. L'accord des toutes les communes appartenant à l'agglomération est nécessaire pour la validation.

2. DELIBERATION DEPANNAGE SIEML :

Le conseil municipal adopte la délibération proposée par le SIEML concernant le versement d'un fonds de concours pour les opérations de dépannages réalisées entre le 1 septembre 2017 et le 31 août 2018 sur le réseau d'éclairage public.

3. REGLEMENT INTERIEUR DU CIMETIERE :

Le conseil municipal adopte le règlement présenté. Ce règlement est consultable en mairie ainsi que sur le site de la commune (www.saintmacairedubois.fr)

4. ADRESSAGE COMMUNAL :

Suite à l'installation de l'armoire pour la fibre, la numérotation dans l'adressage des habitations doit être vérifiée. Cette vérification doit être faite avant la fin de l'année.

5. ADMISSION EN NON VALEUR :

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil municipal de la difficulté de recouvrement d'une somme de 5.11 € sur les exercices 2015 et 2016 concernant la facturation de la cantine scolaire.

Madame la perceptrice de Saumur demande de prendre la délibération correspondante. Le conseil municipal donne son accord.

6. TRAVAUX DIVERS :

- Les travaux prévus à l'école sont terminés.
- Le marquage sur le parking ainsi que le passage piéton a été effectué.
- L'employé municipal doit réparer la clôture d'un logement Maine et Loire Habitat.

- Voir avec l'agence technique de Doué en Anjou pour l'aménagement du carrefour entre la route du Monis et la route Doué.
- Nous devons voir pour tailler la haie qui sépare le terrain communal et la propriété de M. et Mme DESVALLON.
- Le défibrillateur qui se situe devant la mairie a été révisé la semaine dernière.
- Afin de procéder au bornage du terrain de monsieur HUCAULT que la commune doit acquérir, il est nécessaire de procéder à un débroussaillage.

7. QUESTIONS DIVERSES :

- 2 conseillers doivent contacter les vignerons de la commune pour fournir le vin lors du repas des anciens.
- Le curage d'un fossé limitrophe avec le Puy Notre Dame a été effectué.
- Nous devons relancer le notaire pour la signature de la vente du terrain de la famille HUCAULT.

Le prochain conseil aura lieu le lundi 7 octobre 2019 à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40.

G. TAILLEE

M. JAUDOUIN

F. BARBIER

V. DESVALLON

J.GIRARDEAU

E. BOUET

Absent

Absente

C. DIGUET

D. VERDURE

P. MONTAS-GODINEAU

Absente

E. GABARD